

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
01/08/2019

Dossier complet le :  
01/08/2019

N° d'enregistrement :  
F09319P0248

#### 1. Intitulé du projet

Protection du hameau de Prelles contre les inondations du torrent du Gros Riou à Saint Martin de Queyrières

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom -

Prénom -

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Cyrille DRUJON D'ASTROS

RCS / SIRET

2 4 0 5 0 0 4 6 2 0 0 0 1 7

Forme juridique EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau 47a) Défrichement soumis à autorisation supérieur à 0,5 ha 21e) ouvrage en vue de prévenir les inondations	Renforcement des berges par enrochements sur un linéaire de 640m Élargissement du lit et modification de son profil en travers sur 990 m Défrichement en vue de la reconversion des sols, portant sur 2.4 hectares  Le haut des enrochements formera une digue sur un linéaire de 260 m.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est conçu pour contenir un évènement réputé centennal (charriage torrentiel et/ou lave torrentielle), sauf sur 70m en amont de la RD4, en rive droite (niveau de protection cinquantennal).

Il nécessite la destruction d'un ancien moulin pour élargir le chenal et favoriser les dépôts d'un volume important de matériaux.

Les ponts sont conservés et les abords du pont communal sont aménagés pour favoriser les débordements en rive droite, non habitée.

Une zone de régulation est également aménagée en rive gauche, en amont du village, pour permettre le dépôt lors des crues.

Les prises d'eaux, canaux et canalisations pour l'irrigation seront rétablis.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont d'assurer les écoulements de crues (crues de charriage et laves torrentielles) et de permettre le dépôt des matériaux qui ne peuvent arriver en bas du cône de déjection. Le projet permettra d'assurer la protection du hameau de Prelles contre les inondations du torrent du Gros Riou à Saint-Martin-de-Queyrières.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée de 6 à 8 mois (2 phases de 3 à 4 mois, chacune se déroulant de la fin de l'été au début de l'hiver).

Les travaux suivants seront réalisés :

- confinement du chantier
- déboisement et débroussaillage des emprises
- démolition des bâtis
- dérivation du cours d'eau (merlon, batardeau, ...)
- démontage des gabions
- terrassements
- pose d'enrochements libres et liaisonnés
- végétalisation herbacée et arborée
- aménagement d'un dévers sur un chemin en aval de la RD4 pour orienter les débordements
- rétablissement d'un petit canal d'irrigation
- pose d'une canalisation diamètre 100 PEHD irrigation et fixation sur la protection de berge

A la fin du chantier, le site sera remis en état, cette étape consistera :

- au nettoyage des éventuels déchets
- au retrait de tous les balisages et panneaux de chantier

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase aménagée, le projet assurera la protection du hameau de Prelles contre les inondations du torrent du Gros Riou à Saint-Martin-de-Queyrières pour un événement réputé centennal, sauf sur 70 m en amont de la RD4, en rive droite (niveau de protection cinquantennal).

La zone de régulation jouera un rôle important de régulation des apports solides et d'arrêt des plus gros blocs. L'aménagement des abords du pont communal permettra d'améliorer l'entonnement des écoulements. Le réaménagement du chemin en aval de la RD4 facilitera le retour des eaux débordées vers le torrent ou la Durance.

L'entretien et la surveillance des aménagements seront réalisées chaque année :

- retirer les embâcles présent sur le torrent de la Combe Brune et sur le torrent de la Trancoulette pour limiter la formation de laves torrentielles
- entretien et un suivi du lit devra être réalisé tout les 10 à 20 ans
- visite complète des enrochements après chaque événement de crue important
- consignes de surveillance (prévues dans le cadre de l'EDD) sur la digue à respecter

Un plan d'évacuation sera réalisées pour les personnes présentes au niveau des garages en rive droite ainsi que sur l'ensemble du village de Prelles, en rive gauche.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique et d'un dossier d'autorisation environnementale comprenant :

- autorisation IOTA
- autorisation de défrichement
- évaluation d'incidence Natura 2000
- dérogation espèces protégées (potentielle)

Demande d'avis de l'ABF car le projet s'inscrit dans le périmètre de servitude d'un monument historique classé (chapelle Saint Jacques)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire zone de régulation	260 m
Linéaire renforcement ou de création de digue	260 m
Linéaire total enrochements libres ou liés (cumul des deux rives)	670 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Hameau de Prelles, commune de  
Saint-Martin-de-Queyrières

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ : Long. 06° 34' 49" E Lat. 44° 51' 35" N

Point d'arrivée : Long. 06° 34' 46" E Lat. 44° 51' 14" N

Communes traversées :

Commune de Saint-Martin-de-Queyrières

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la commune de Saint-Martin-de-Queyrières est classée en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de servitude du monument historique classé : Chapelle Saint-Jacques Zone de présomption de prescription archéologique sur la partie aval
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 9 octobre 2012, il concerne les risques d'inondations de plaine, les crues des torrents et des ruisseaux torrentiels, les glissements de terrain et les coulées de boue associées, les chutes de pierres et de blocs, les ravinements et ruissellements sur versant, les effondrements et affaissements de cavités souterraines et les avalanches.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Steppique durancien et queyracien (FR9301502) sur la totalité de la rive gauche depuis la partie haute du cône de déjection jusqu'au pont communal. En aval, les deux rives sont concernées.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	68 000 m3 de déblais à évacuer, (30 000 m3 à partir de l'aménagement de la zone de régulation et de l'aménagement du torrent jusqu'au PT109, 38 000 m3 à partir de l'aménagement du torrent, de PT7 à la RD4).  1 000 m3 pourront être utilisés pour constituer la digue. Si leurs caractéristiques sont adaptés, certains blocs pourront être utilisés pour constituer les protections en enrochements.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera l'origine d'opérations qui pourraient potentiellement perturber, déranger et détruire des individus. D'après les inventaires effectués en 2016 et 2019, les enjeux faune flore sont la gagé velue, l'anémone de montagne, la gentiane croisette, 3 espèces de papillons (l'apollon, l'azuré des mouillères, l'Isabelle de France), les chiroptères (gîtes) et les poissons (Truite fario).  Des compléments d'inventaires sont en cours. Ils alimenteront le dossier d'autorisation environnementale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espèces observées inscrites au fsd sont : le vertigo étroit, l'agrion de mercure, le barbot, l'écrevisse à pattes blanches, le sonneur à ventre jaune, la cistude d'europe, le grand rhinolophe, le petit murin, le grand murin, l'Orthotric de Roger, l'étoile des Alpes, la tête de dragon d'Autriche, le liparis de Loesel et la queue de renard des Alpes. En l'état des connaissances, seuls les chiroptères sont concernés par le projet et le site Natura 2000.  Le projet ne sera pas de nature à remettre en question l'état de conservation des espèces avec l'application de mesures "ERC" et au vue des emprises et de la nature des travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourrait avoir un impact temporaire sur les eaux superficielles car les interventions seront réalisées dans le lit du Gros Riou. Les écoulements en crue et le transport solide seront modifiés dans le but de contenir les écoulements en crue centennale (sauf sur 70m en amont de la RD4, en rive droite de niveau de protection cinquantennal) et de favoriser le dépôt de matériaux dans la zone de régulation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme de emprises arborées pour élargir le lit du cours d'eau et réaliser la zone de régulation amont.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par plusieurs risques naturels : - inondation, crue torrentielle - feu de forêt - mouvement de terrain - radon - séisme L'objectif du projet est de diminuer l'aléa crue torrentielle sur le hameau de Prelles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront à l'origine de déplacements supplémentaires liés à la gestion des matériaux, l'amenée du matériel, et aux déplacements du personnel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront à l'origine de bruit supplémentaire, lors des travaux de terrassement et de démolition. Ces nuisances seront limitées dans le temps. En phase aménagée, le projet n'est pas de nature à générer du bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera l'origine d'émission lumineuse en phase de travaux aux premières et dernières heures de la journée en fonction des saisons. Cependant, cet éclairage sera très limité dans le temps et ne générera pas de nuisance. En phase aménagée, le projet n'est pas de nature à générer des émissions lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront à l'origine d'émissions atmosphériques supplémentaires du fait du trafic du chantier. L'impact sera négligeable du fait de la limitation des travaux dans le temps. De plus, le site est déjà soumis aux émissions atmosphérique par la présence de la RD4 et de la RN94, en aval du Gros Riou.  En phase aménagée, le projet n'est pas de nature à générer des rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux eux-mêmes seront à l'origine de production des 3 types de déchets pour son fonctionnement.  Une gestion des déchets stricte sera réalisée dans le but d'éviter tout impact lié à un déversement dans le milieu.  En phase aménagée, le projet n'est pas de nature à générer des déchets.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une analyse de covisibilité sera réalisée dans le cadre de l'autorisation environnementale dans le but de vérifier les atteintes potentielles du projet sur le monument historique (chapelle). L'ABF sera consulté et ses prescriptions (potentielles) seront respectées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet communal d'équipement hydroélectrique est en cours d'étude par EDSB (Energie Développement Services du Briançonnais).

Ce projet comporte une prise d'eau sur le Gros Riou à la cote 1313 m NGF (en amont de la plage de dépôt projetée), une conduite en limite rive gauche de la plage de dépôt, puis empruntant le chemin d'accès en rive droite, pour le quitter et plonger sur la micro-centrale située en rive droite du Gros Riou en amont de la RD4 et de la zone basse voisine.

Il a pris en compte le présent projet d'aménagement du Gros Riou, à la fois dans le tracé des ouvrages (partie amont de la conduite en limite de la plage de dépôt), et dans l'emplacement de la micro-centrale (mieux protégée des crues du torrent par rapport à l'emplacement initialement envisagé.

Enfin, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas encore disponible sur les sites officiels des services de l'Etat.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les travaux seront réalisés dans une période relativement courte, avec des impacts réduits sur l'environnement : utilisation d'engins de taille dimensionnée, respect des règles de bonnes pratiques et mesures de prévention des pollutions.

En phase travaux, les mesures principales prises permettront de :

- optimiser et sécuriser la circulation et le chantier
- gérer le risque inondation (plan gestion en cas de crue, choix des emprises chantier, surveillance météo) ;
- gérer les déchets et empêcher les pollutions accidentelles (pour éviter d'éventuels transferts de pollution des eaux et des sols) ;
- gérer les eaux du Gros Riou pour éviter d'impacter le milieu aquatique (dispositifs de réduction des MES, suivi de la turbidité, déviation du chenal d'écoulement, ...)
- préserver au maximum les milieux naturels aux emprises de travaux (balisage, pêche de sauvetage, respect du calendrier écologique, suivi environnemental de chantier...)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à réaliser des aménagements hydrauliques sur un cours d'eau. Les enjeux majeurs sont l'hydraulique, le risque inondation, la population et ERP dans la zone protégée et le milieu naturel terrestre et aquatique.

L'ensemble de ces enjeux et les incidences du projet seront traités de façon précises et détaillées dans l'autorisation environnementale comprenant les autorisation citées au 4.4 de ce document.

La rédaction d'une évaluation environnementale n'apporterait aucune valeur ajoutée par rapport aux sujets traités du dossier d'autorisation environnementale prévu car les enjeux principaux seront traités.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à L'Argentière - la Bessée le, 30 Juillet 2019

Signature

The signature is written in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS' around the perimeter and a star at the bottom.